

Observatoire de la formation



Statistiques sur les affectations des élèves 153^{ème} – 177^{ème} promotions de surveillants pénitentiaires (2002-2010)

Parmi les éléments qui caractérisent l'environnement professionnel d'un surveillant, le régime de détention apparaît comme l'un de ceux qui impactent le plus sur sa pratique¹. Exercer le métier de surveillant dans une petite maison d'arrêt de province, dans une grande maison d'arrêt de la région parisienne, dans un centre de détention ou encore dans une maison centrale, implique effectivement des pratiques professionnelles et des approches du métier très variées. Il est de fait coutumier de dire que les agents de ces différents types d'établissements n'exercent pas véritablement le même métier, ni n'en partagent les mêmes conceptions, en dépit des missions communes qui leurs sont attribuées.

Pour ces raisons, la connaissance de la distribution des affectations et de son évolution dans le temps présente un intérêt certain pour la formation. Il peut être effectivement intéressant de s'interroger

sur la pertinence d'enseignements préparatoires et adaptés à ces postes très distincts que les surveillants seront amenés à occuper dès la fin de formation. Les informations qui suivent apportent à ce sujet, un éclairage exclusif sur les postes que les élèves surveillants occupent à leur sortie de formation. Il constitue un indicateur fiable pour ce qui concerne les enseignements d'adaptation aux postes à pourvoir.

En effet, aucune étude n'a été réalisée jusqu'à ce jour sur les types d'établissements au sein desquels les élèves surveillants sont affectés dès leur fin de formation. En s'appuyant sur les statistiques des élèves issus de la 153^{ème} (2002) à la 177^{ème} (2009) promotions de surveillants, soit un total de 11287 élèves, ce document a pour ambition de combler ce manque.

Répartition des établissements pénitentiaires selon leur régime de détention ²

Régimes de détention	Maison d'arrêt	Maison centrale	Centre de détention	Centre pénitentiaire	Centre de Semi-liberté	Autres ³	Total
Nombre	101	6	26	40	12	12	197
Proportions	51%	3%	13%	21%	6%	6%	100%

Pour comprendre la manière dont les élèves se répartissent dans les différents types d'établissements, il est d'abord nécessaire d'apporter un éclairage sur la distribution de ces établissements sur l'ensemble du territoire français.

Cette distribution montre que, sur 197 établissements, plus de la moitié sont des maisons d'arrêt. A cette proportion doivent également être ajoutés les quartiers du même régime puisque 37 des 40 centres pénitentiaires recensés en comptent un. Le nombre de centres de détention (13%), de centres de semi-liberté (6%) et de

maisons centrales (3%) est sans commune mesure avec celui des maisons d'arrêt.

Indépendamment d'autres facteurs (notamment les besoins en personnels), la probabilité théorique d'être affecté en maison d'arrêt (ou dans un quartier de même régime au sein d'un centre pénitentiaire) est donc la plus importante pour les jeunes surveillants. Le prochain graphique nous renseigne sur ce qu'il en est réellement.

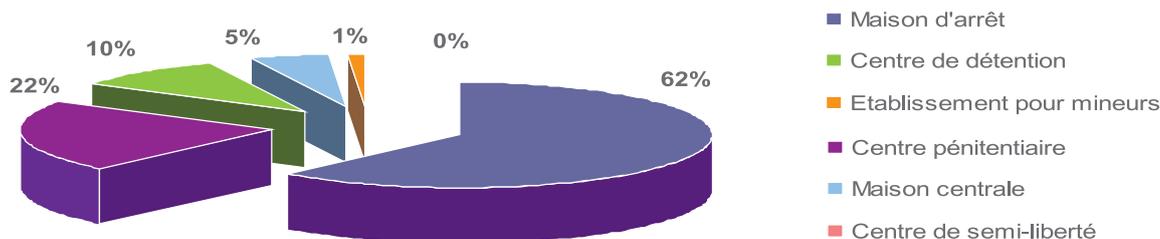
¹ D'autres facteurs tels que les particularités historiques, environnementales et architecturales des établissements, les cultures régionales, le profil des personnels et de la population carcérale, imprègnent profondément les pratiques professionnelles, faisant de chaque établissement un contexte spécifique d'exercice de la fonction de surveillant.

² Site internet de la direction de l'administration pénitentiaire – Avril 2011

³ 6 établissements pénitentiaires pour mineurs, 4 unités hospitalières sécurisées interrégionales, une unité hospitalière spécialement aménagée et un service d'emploi pénitentiaire

Graphique 1

Répartition des affectations en fin de formation par type d'établissements - 153-177^{èmes} promotions



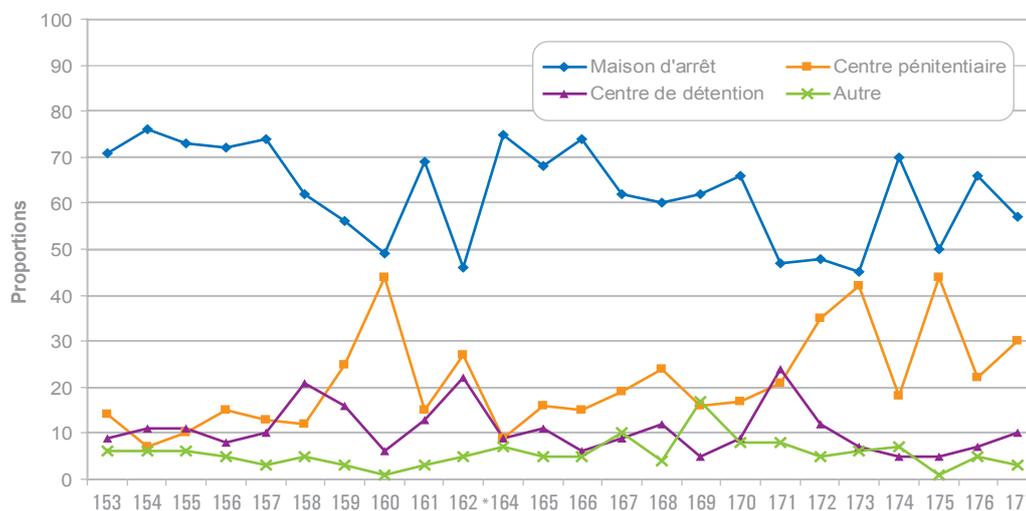
De la 153^{ème} à la 177^{ème} promotion d'élèves surveillants, la majorité des premières affectations s'est faite en maison d'arrêt (62%). Loin derrière, se trouvent les centres pénitentiaires (22%), les centres de détention (10%) et les maisons centrales (5%). Les affectations en établissements pour mineurs (1%) et en centres de semi-liberté (proches de 0%) sont extrêmement rares.

D'après ces données, il est donc possible d'observer que la réparti-

tion des affectations par régime de détention est induite par celle du parc pénitentiaire national. Cet effet de structure nous renseigne plus largement sur la logique d'affectation des élèves surveillants plus directement liés à des besoins de terrain qu'à des enjeux pédagogiques. Pour cette raison, on peut envisager l'idée que l'apport des jeunes surveillants correspond à une variable d'ajustement permettant de combler les manques en effectifs là où ceux-ci se présentent.

Graphique 2

Evolution du type d'établissement d'affectation par promotion 153-177^{èmes} promotions



*Les données de la 163^{ème} promotion n'ont pas pu être recueillies

Depuis la 153^{ème} promotion, la maison d'arrêt a toujours été la structure d'accueil majoritaire des élèves surveillants, mais cette prédominance a eu tendance à s'amenuiser ces dernières années. Alors que le taux d'affectation en maison d'arrêt s'est maintenu au-dessus des 70% entre les 153^{ème} et 157^{ème} promotions, il est descendu beaucoup plus bas par la suite, comme entre les 171^{ème} et 173^{ème} où il a chuté sous la barre des 50%. Cela dit, lorsque ces baisses ont lieu, c'est essentiellement au profit des centres pénitentiaires qui, comme évoqué ci-dessus, comprennent le plus souvent une maison d'arrêt.

Il n'y a donc pas eu de bouleversement dans la répartition des élèves depuis 2002. Hormis quelques pics, qui peuvent pour partie s'expliquer par les ouvertures d'établissements où sont souvent affectés de nombreux jeunes surveillants, le nombre d'affectations en centre de détention ou autres régimes de détention (maisons centrales...) est toujours resté relativement faible ces dernières années, ne dépassant que rarement le seuil des 10%.

Pour conclure, la question des affectations pose plus largement la question de l'adaptation aux postes que les agents nouvellement formés seront amenés à occuper. En effet, si les activités professionnelles des personnels varient considérablement selon les régimes de détention, bien d'autres critères impactent significativement sur le profil de leur premier poste, tels que les caractéristiques de l'établissement d'affectation (histoire, culture régionale, architecture...), le profil de la population carcérale... Par ailleurs, le processus de diversification de leurs activités professionnelles (UCSA, SPIP, surveillance des bracelets électroniques, activités socio-éducatives) implique des réponses pédagogiques nécessitant des remaniements constants de la formation. Dès lors, il paraît important de s'interroger, d'un point de vue pédagogique, sur la programmation d'enseignements adaptés à ces spécificités, qui faciliteraient les prises de fonction des personnels nouvellement formés.

Par ailleurs, dans la mesure où il paraît très complexe pour la formation initiale de s'ajuster à la diversité des postes, l'intérêt de développer les formations continues trouve ici toute sa légitimité en apportant un complément ultérieur mais essentiel pour les personnels.



Directeur de la publication : Philippe ASTRUC - Rédacteur en chef : Paul MBANZOULOU
 Rédaction : Nicolas BOUTIN, Laurent GRAS, Marie LAPEYRONIE
 Conception graphique, mise en page et impression : unité édition (Odette BAIX, Reprographie)

